

# LUTTE CONTRE LE TRAFIC D'ESPECES SAUVAGES : L'AFDPZ DESORMAIS EN CHARGE DE LA COORDINATION, DU SUIVI ET DU PLACEMENT DES ANIMAUX SAISIS

Le Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche (MTEBFMP) a attribué à l'AFdPZ (Association Française des parcs zoologiques) le premier marché public visant à créer un service centralisé, à l'attention des services de l'Etat, pour organiser, coordonner et suivre le placement des animaux sauvages vivants saisis par les autorités de contrôle. Cette mission nécessaire pour la protection de la faune sauvage met en œuvre les recommandations de l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable (IGEDD) et participe activement aux objectifs de lutte contre le trafic d'espèces protégées. Ainsi, elle entre dans le cadre de la Cible 5 de l'Accord de Kunming-Montréal encore rappelée lors de la COP 16 à Cali en octobre 2024.

Pour **Rodolphe Delord**, Président de l'AFdPZ, « *Nous sommes honorés de la confiance que le Ministère de la Transition Écologique nous accorde en nous confiant cette mission essentielle. La création du Service d'Assistance aux Animaux Sauvages Saisis (SAASS) marque une avancée décisive dans la lutte contre le trafic d'espèces sauvages et pour la préservation de la biodiversité, actions dans lesquelles nous sommes pleinement engagés. »* 

Depuis plusieurs décennies, l'Association Française des Parcs Zoologiques (AFdPZ), créée en 1969, et ses membres sont régulièrement sollicités par les autorités compétentes (DDPP, OFB, Gendarmerie, OCLAESP, Douanes, etc.) pour le placement d'animaux sauvages saisis, confisqués, trouvés ou abandonnés.

### UN ROLE CRUCIAL DANS LA PROTECTION DES ANIMAUX SAUVAGES

Les établissements zoologiques membres de l'AFdPZ jouent un rôle fondamental en accueillant bénévolement ces animaux sauvages saisis ou confiés pour leur offrir des conditions de vie adaptées et garantir ainsi leur bien-être, prévenir les risques sanitaires et contribuer à la protection de la biodiversité. Ces actions sont également importantes pour sensibiliser tous les publics à la problématique des animaux de compagnie exotiques (NACs) et au trafic illégal d'espèces sauvages.

# UNE INITIATIVE COLLECTIVE POUR UNE APPROCHE GLOBALE DE LA CONSERVATION

Les objectifs de cette mission sont multiples :

- Mettre en place une base de données validée par le Ministère répertoriant les structures françaises et limitrophes autorisées susceptibles d'accueillir ces animaux;
- Coordonner le placement des animaux sauvages, afin d'optimiser la recherche de lieux d'accueil ;
- Assurer un suivi des animaux placés tout au long de la procédure, de leur réception dans les structures à leur prise en charge à long terme;

• Sensibiliser les acteurs concernés à la problématique du trafic d'espèces sauvages et à la nécessité de garantir des conditions de vie appropriées aux animaux saisis.

La collaboration de tous les acteurs permet de répondre aux **enjeux cruciaux de bien-être animal, mais aussi environnementaux, sanitaires et sécuritaires**. Cette mobilisation des autorités et des secours entre directement dans l'approche globale de conservation intégrée des espèces de l'UICN.

### DES INTERETS POUR LES ANIMAUX, LES AUTORITES ET LA SOCIETE CIVILE

Attendue par l'ensemble des acteurs, cette mission permettra la mise en œuvre de la règlementation en facilitant la saisie d'animaux sauvages pour garantir leur placement dans une structure bénéficiant d'un environnement et de soins adaptés. Elle maximisera le potentiel de conservation de certains individus issus d'espèces menacées et assurera la traçabilité avec des registres dédiés pour suivi afin de lutter contre les trafics. De plus, elle partagera l'expertise sur la contention, le transport et l'hébergement de la faune sauvage, diminuera les risques de propagation de zoonoses et protégera les populations humaines et animales en termes de santé publique. Enfin, elle contribuera à l'éducation de la société civile sur cette problématique.

# UN ENGAGEMENT POUR LA BIODIVERSITE ET CONTRE LE TRAFIC



Ainsi, l'AFdPZ a créé le Service d'Assistance aux Animaux Sauvages Saisis (SAASS) pour répondre aux exigences de cette mission qui s'inscrit également dans le cadre des objectifs du Plan d'action révisé de l'UE contre le trafic des espèces sauvages, adopté en novembre 2022.

CONTACT PRESSE Cécile 06.26.05.65.39 afdpz@afdpz.org

À propos de l'Association Française des Parcs Zoologiques (AFdPZ)

Créée en 1969, l'AFdPZ fédère 108 parcs zoologiques et aquariums en métropole et outre-mer. Chaque année, plus de 24 millions de visiteurs, dont plus d'un million de scolaires, découvrent des espèces menacées élevées dans ces établissements qui s'engagent à respecter les directives du code d'éthique de l'Association.

L'AFdPZ est membre de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), de l'Association des Musées et Centres pour le développement de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (AMCSTI) et des Associations européenne et mondiale des parcs zoologiques (EAZA et WAZA).

Plus d'information sur afdpz.org

